

## **COMMENT OUVRIR UN CLUB DE BOXE OLYMPIQUE**

### **Adhésion de club**

#### *Club (membre actif)*

Les clubs qui sont dédiés à la promotion de la boxe olympique doivent déposer une demande pour devenir membre actif avec Boxe-Québec en complétant le formulaire de demande d'affiliation de club.

Vous avez besoin d'au minimum un entraîneur certifié de niveau apprentis entraîneur par le Programme national de certification des entraîneurs. (PNCE)

#### *Procédure d'affiliation des membres*

Tous les membres de Boxe-Québec doivent s'affilier à chaque année auprès de la fédération. L'affiliation annuelle de la fédération débute le 1<sup>er</sup> septembre et se termine le 31 décembre de l'année suivante. L'affiliation des clubs est valide pour 12 mois.

### **Organisme sans but lucratif (OBNL)**

Il est recommandé de créer un OBNL tel que défini par la partie III de la loi des compagnies du Québec. Le gouvernement du Québec offre une assurance en responsabilité civile gratuite à tous les administrateurs des OBNL qui sont membres de Boxe-Québec.

Vous pouvez consulter le service juridique du Regroupement Loisir Québec et obtenir de l'aide pour constituer votre OBNL. Ils pourront s'occuper de toutes les démarches administratives à un tarif très compétitif. Vous pouvez les joindre au (514) 252-3137

### **Finances et opérations bancaires**

Vous devrez procéder à l'ouverture d'un compte bancaire pour gérer les fonds du club. Un compte chèque devrait suffire. Avec un conseil d'administration, vous devriez considérer d'apposer deux signatures sur tous les chèques.

### **Assurance responsabilité civile**

Boxe-Québec possède une assurance en responsabilité civile dans l'intérêt de ses clubs et de ses membres inscrits. Cette assurance comporte une couverture maximum de 10 millions \$ pour les événements sanctionnés et la protection des membres affiliés.

La responsabilité civile et les assurances sont des préoccupations croissantes dans tous les sports. Comme notre assurance n'indique pas les activités spécifiques qui sont incluses, il est impératif que les clubs et entraîneurs prennent toutes les précautions pour prévenir les blessures et établir un environnement de pratique sécuritaire.

Ainsi, chacun de nos entraîneurs et de nos officiels doivent vérifier que :

- La compétition respecte notre règlement de sécurité
- Le processus d'affiliation à Boxe-Québec a été complété (incluant le formulaire d'inscription et le formulaire médical)
- La personne responsable a pris toutes les mesures de sécurité pour éviter la différence d'âge, de poids, de force physique ou d'expérience entre boxeurs lors des séances d'entraînement ou les compétitions.
- Les séances d'entraînement doivent être sous la supervision d'un entraîneur compétent (minimum niveau 1) ou d'un officiel affilié.

## Équipement

Veillez vous référer au livre de règlements de Boxe-Canada pour les détails sur les spécifications de l'équipement en compétition. En général, un club a besoin de :

- **Gants** – gants de compétitions 10 onces, gants de 12 à 18 onces pour l'entraînement
- **Casques protecteurs** – ils sont obligatoires durant le « sparring » et les compétitions.
- **Protecteur buccal et coquille protectrice** – (protecteur thoracique pour les femmes) sont aussi obligatoires durant les compétitions.
- **Bandages pour les mains**
- **Camisoles** bleues + rouges– obligatoires durant les compétitions.
- **Sacs de sables « punching bags »** - Sacs lourds, gants de sac, cordes à sauter, ballons médicaux, poids et tapis.
- **Arène de boxe** – L'item le plus coûteux lors de l'ouverture d'un nouveau club de boxe est le ring. Plusieurs clubs ont résolu le problème en construisant leur propre arène.

Un dessin avec les dimensions exigées apparaît dans le livre des règlements de Boxe-Canada. Un club peut utiliser pour l'entraînement un modèle d'arène au sol avec tapis d'entraînement. Toutefois, si le club prévoit organiser des compétitions, il devra acheter, louer ou construire un ring de compétition convenable. Vous pouvez contacter monsieur Ghislain Yergeau, de la compagnie Top Ring, au (819) 818-9412

## **Quels organismes devriez-vous consulter pour dénicher un local adéquat?**

- Service municipal des loisirs
- Commission scolaire
- Églises, bâtiments/salles polyvalentes

## **Comment choisir un local adéquat?**

- Y a-t-il suffisamment d'espace pour accueillir un ring de boxe, des spectateurs et tenir des séances d'échauffement?
- Peut-il être utilisé durant toute l'année?
- Y a-t-il un espace pour des salles de bain?

## **Livre de règlements**

Le livre de règlements de Boxe-Canada devrait être acheté lors de la constitution d'un club. Les boxeurs, les entraîneurs et les membres du conseil d'administration qui connaissent et suivent les règles ont moins de chance d'être confrontés à des problèmes en compétition. L'apprentissage et l'acquisition d'une bonne technique de base est l'élément le plus important pour le développement de tout jeune boxeur.

## **Recrutement de membres**

Faites de la publicité dans les journaux locaux (habituellement, les messages d'intérêt public sont gratuits). Planifiez une date d'inscription et un endroit où les personnes intéressées peuvent vous joindre. Si vous collaborez avec un autre organisme, informez-vous de la possibilité d'inclure un pamphlet avec leur courrier d'envoi. Si le club devient populaire, vous aurez peut-être à augmenter vos heures d'ouverture. Il serait nécessaire, si possible, d'attribuer des plages spécifiques d'entraînement selon les différentes catégories des membres. Vous vivrez une baisse de participation durant l'été, mais cela vous permettra de prendre des vacances. Toutefois, vous devrez veiller à l'entraînement de vos athlètes pour les compétitions régionales et les championnats du Québec.

## **Frais d'adhésion à votre club de boxe**

Les frais d'adhésion des membres doivent être déterminés en fonction des dépenses régulières du club, en supposant qu'il n'y a aucune autre source de revenu. Évaluez ces dépenses et le nombre anticipé de membres afin de calculer vos frais d'adhésion.

## **Consignes – Entraînement**

Un atout pour rendre votre club attrayant, spécialement pour les boxeurs novices, est l'offre de consignes de base. Les novices ou les débutants apprécient réellement la moindre assistance qu'ils peuvent obtenir sur l'apprentissage des techniques fondamentales de ce sport. Il a été prouvé que les boxeurs qui ont appris les techniques de base de façon convenable, deviennent de meilleurs boxeurs. Si des boxeurs sont prêts à enseigner aux débutants, vous devrez fixer des sessions d'entraînement pour les nouveaux venus. Ces sessions n'ont pas besoin d'être longue, quatre ou cinq sessions d'une heure pour aider les débutants à commencer. Cet effort va assurer que le premier contact du boxeur avec la boxe est positif et va aider à améliorer les performances du club. Ces leçons pour débutants devront comporter une touche de connaissance du sport, ses aptitudes techniques et ses tactiques. Les membres du club intéressés à entraîner doivent entreprendre un cours d'entraîneur offert par Boxe-Québec. Ces stages sont adaptés pour fournir aux participants les connaissances de base aux entraîneurs débutants.

## **Compétitions de club**

Toutes les compétitions organisées par le club doivent être sanctionnées par Boxe-Québec.

## **Règlements et Procédures de sanction**

Une demande de sanction est envoyée par le biais du formulaire de demande de sanction avec les frais prescrits, et doit être soumise au bureau de Boxe-Québec au moins 15 jours avant la date de l'événement proposé. Pour les frais, voir la structure de la mise à jour des frais.

Sur réception de la sanction, le bureau de Boxe-Québec inscrit la date retenue à son calendrier internet des événements.

L'Officiel régional est responsable d'aviser et de sélectionner les juges et arbitres pour cette compétition.

L'Officiel régional devra retourner un bilan de la compétition au bureau de Boxe-Québec à l'intérieur d'un délai de 10 jours.

Un médecin doit être de service durant un événement sanctionné et ne doit pas quitter les lieux avant la fin du dernier combat.

Une sanction est exigée pour présenter :

- 1- Une compétition de boxe qui implique des clubs inscrits et/ou des membres de la Fédération.
- 2- Des sessions de « sparring » publiques ou plus d'un club est impliqué.

## **Sécurité**

L'aspect sécuritaire doit être mis en priorité à tout moment. Les séances d'entraînement autant que les combats de compétition doivent être contrôlés sévèrement afin de prévenir les abus physiques. La boxe olympique demeure, avec un développement progressif et un bon jugement des personnes responsables, une activité des plus sécuritaires.

Tous les bénévoles et employés du club doivent se soumettre à une vérification des antécédents judiciaires.

Le club doit adhérer à l'avis sur l'éthique dans le sport :

[https://www.fqbo.qc.ca/modules/publications/AvisEthiqueLoisirSport\\_Avis.pdf](https://www.fqbo.qc.ca/modules/publications/AvisEthiqueLoisirSport_Avis.pdf)

## **Médical**

Les services d'un médecin seront exigés durant la compétition présentée par le club. Sollicitez un ou plusieurs volontaires de votre région et encouragez-les à devenir membre de votre club.

En résumé, tu seras opposé à un compétiteur par catégorie d'âge, d'expérience et de poids. Si tu as 16 ans et commences à peine ce sport, tu n'affronteras pas un adversaire de 18 ans ayant 20 combats à sa fiche.

Il y a quelques autres exigences sécuritaires auxquelles les boxeurs doivent adhérer durant le « sparring » ou les compétitions. Les boxeurs amateurs doivent porter un casque protecteur, un protecteur buccal, des gants convenables (16 onces pour l'entraînement, 10 onces pour la compétition), un support abdominal muni d'une coquille protectrice et dans le cas des femmes, un protecteur thoracique.